



COMMUNE

DE

DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

4 FEVRIER 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie à hauteur de 5 €/habitant, soit un total de 1285 € sera fiscalisée pour 2019.

La participation de la commune au SIECF sera fiscalisée comme auparavant. Elle se décompose de la façon suivante :

- Electricité : 3,10 €/hab - Eclairage public : 3 €/hab - Fibre numérique : 1,50 €/hab

Concernant le personnel, l'agent polyvalent est en position de congé maladie. Il conviendra de pouvoir à son remplacement à titre provisoire. Un nouveau service civique est arrivé au 1^{er} février 2019.

La Commune n'a pas été retenue dans l'appel à projet européen de borne WIFI. Nous sommes en attente de réponse pour le projet Ecole Numérique Rurale et Innovante.

Le point est fait sur la mise à disposition de matériel festif par la CCHF. Par ailleurs la Commune n'est pas intéressée par une fusion de la CCHF et de la CCFI. Les études sur le PLUI avancent. Reste le problème des zones humides.

Une motion est adoptée, soutenant le mouvement des avocats au Barreau de Dunkerque qui s'opposent à loi Justice récemment adoptée.

Une seconde motion est également adoptée. Elle émane de l'Association des Maires de France qui veut négocier avec l'Etat sur sept sujets :

- La place de la Commune et son autonomie financière ;
- La compensation intégrale de la Taxe d'habitation ;
- L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement ;
- L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités ;
- Le retour à un dialogue partenarial entre Etat et collectivités ;
- Le réexamen de la baisse des moyens des communes ;
- Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence.

Les dates des prochaines manifestations :

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| a. Soirée dansante | samedi 23 février |
| b. Spectacle au profit de l'Ecole | samedi 23 mars |
| c. Carnaval et repas d'avant bande | Samedi 30 mars |